

DIPLÔME D'ÉTAT PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Attestation de prérequis pour candidater à l'entrée en formation

Je corresponds au prérequis (A, B ou C) :

A – vous justifiez d'une expérience d'enseignement en qualité de salarié.e d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an, ou leur équivalent en volume horaire annuel :

- OUI
 NON

Si oui, joindre une attestation de votre (vos) employeur(s) indiquant la période de recrutement, le poste occupé et la durée hebdomadaire de votre activité

OU

B – vous justifiez d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par 48 cachets sur deux ans :

- OUI
 NON

Si oui, joindre une copie de 48 cachets ou les justificatifs des prestations réalisées en tant qu'artiste de la musique

OU

C – vous êtes titulaire du diplôme d'études musicales (DEM) ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musique (D.N.O.P)

ET

vous exercez une activité d'enseignement en qualité de salarié.e à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins

- OUI
 NON

OU

vous êtes engagé.e dans une démarche de réorientation professionnelle

- OUI
 NON

Si oui, joindre la copie du DEM/DNOP ET une attestation de votre (vos) employeurs indiquant la période de recrutement et la durée hebdomadaire de votre activité, OU dans le second cas, une attestation France Travail ou tout document justifiant de la situation précédente (nous contacter si besoin)